

# VILLE DU VESINET

## CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à L.2121-12  
du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal du Vésinet se réunira à la Mairie le :

**JEUDI 16 MAI 2019 À 20 HEURES 30**

### ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance

#### Projets de délibérations :

#### RESSOURCES HUMAINES

1. Délibération n°1268-1 : Convention avec le CIG relative aux missions du service de médecine préventive pour la mairie du Vésinet

#### URBANISME

2. Délibération n°1268-2 : Cession de la parcelle AN-504 issue de la division de la parcelle section AN-308, bien communal sis place de la Gare du Vésinet Centre
3. Délibération n°1268-3 : Acquisition-amélioration de 10 logements au 12 rue de Verdun – Convention entre la Ville et CDC Habitat pour le versement d'une surcharge foncière en contrepartie de la réservation de quatre logements

#### CVDD

4. Délibération n°1268-4 : Avenant n°1 au contrat de concession du service public de distribution d'eau potable

#### FINANCES

5. Délibération n°1268-5 : Versement d'une subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris

## AFFAIRES SCOLAIRES

6. Délibération n°1268-6 : Répartition des frais d'écolage des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes
7. Délibération n°1268-7 : Répartition de la subvention attribuée aux écoles privées au titre des frais de fonctionnement
8. Délibération n°1268-8 : Modification du règlement intérieur commun aux activités périscolaires

## CULTURE

9. Délibération n°1268-9 : Création d'un nouveau tarif pour le Conservatoire municipal Georges Bizet : cursus non diplômant

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

10. Délibération n°1268-10 : Revalorisation conventionnelle de la redevance annuelle versée par le délégataire et des tarifs de droits de place des marchés


## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. Délibération n°1268-11 : Détermination du nombre des Maires adjoints
12. Délibération n°1268-12 : Remplacement de Conseillers municipaux dans les différentes commissions municipales permanentes au sein desquelles ils siégeaient

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Questions diverses

Fait à la Mairie, le 10 mai 2019

 Le Maire,  
Bernard GROUCHKO